

RETOUR SUR LA FORMATION DES CONSEILS CITOYENS DE CAYENNE



> **Territoire** : Cayenne

■ CONTEXTE

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine met en place les conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Ceux-ci « sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du Conseil Citoyen participent à toutes les instances de pilotage des contrats de ville. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. » Article 7-1.

Sans attendre la loi de 2014, la ville de Cayenne s'est d'ores et déjà inscrite dans cette dynamique participative en créant différentes instances et outils, dont tous ne relèvent pas d'obligations légales :

- Création du Conseil des Séniors en 1990
- Création du Conseil Municipal des jeunes en 2009 avec 4 commissions existantes : environnement, sport, éducation et culture.
- Fonds de participation des habitants (FPH), lequel finance environ 20 projets par an
- Le journal Bouge ta ville

> **Thématique** : Participation des habitants

- Divers réunions publiques et ateliers de concertation organisés autour des projets d'aménagement
- Création des conseils de quartier en 2005, supprimés de 2008 à 2014, puis relancés en 2014.

■ DES CONSEILS DE QUARTIER AUX CONSEILS CITOYENS

La mise en place des conseils citoyens s'inscrit donc dans la continuité de ces projets. Elle vient transformer les conseils de quartier en conseils citoyens, pour ceux situés en quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Trois principes incontournables régissent ces nouvelles instances :

- L'autonomie de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels.
- Leur composition, intégrant d'une part des associations et acteurs locaux, et d'autre part des habitants
- La représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat de ville

■ ACCOMPAGNER LES CONSEILS CITOYENS DE CAYENNE

Si la mise en œuvre de ces nouvelles instances s'appuie sur une expérience de la participation, la ville de Cayenne a souhaité accompagner le renforcement des capacités des conseils citoyens.

Au-delà d'un poste dédié à la coordination des conseils citoyens et de quartier, une partie des membres des conseils citoyens ont en premier lieu pu bénéficier de la formation à la « co-construction des projets de renouvellement urbain » d'une durée de 5 jours, proposée par l'École du Renouvellement Urbain en partenariat avec le CGET.

Par la suite, la Ville de Cayenne a souhaité mettre en place un cycle de 4 séances de formation/sensibilisation de 3 heures en soirée, animé par le CRPV Guyane. Ces séances, basées sur des techniques d'animation participative, ont rassemblé une douzaine de conseillers pour chaque temps, issus des 9 conseils citoyens. Il s'agissait d'une part de favoriser l'acquisition de connaissances théoriques « socles » et d'autre part, d'accompagner la montée en compétences des conseillers citoyens.

Séance 1 : Participer oui ! Mais comment ? Introduction à la participation

Date : 30 novembre 2017

Objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance entre les personnes
- Initier les conseillers citoyens à la participation des habitants et susciter l'intérêt pour ces démarches
- Connaître le rôle et la place des conseils citoyens
- Savoir présenter le conseil citoyen à un partenaire ou à un habitant et conforter leur posture

Séance 2 : Mener une réunion participative

Animation du GRAINE Guyane

Date : 7 décembre 2017

Objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance entre les personnes
- Créer une culture commune sur la participation et favoriser la cohésion entre les personnes
- Définir, analyser les points d'une réunion participative
- Découvrir et s'approprier des outils et méthodes de travail collectif dans une perspective de perfectionnement des pratiques des conseils citoyens.

Séance 3 : Des conseils citoyens, acteurs de la politique de la ville

Date : 8 février 2018

Intervenant : Délégué du Préfet de l'île de Cayenne

Objectifs :

- Comprendre et s'approprier la politique de la ville (initiation)
- Se familiariser avec le contrat de ville de Cayenne
- Commencer à identifier les différents acteurs de la politique de la Ville

Séance 4 : Acteurs et compétences, qui fait quoi ?

Date : 22 février 2018

Intervenants : Agent de Police Municipale, Chargée de mission Gestion Urbaine de Proximité

Objectifs :

- Connaître les compétences des collectivités territoriales et de l'Etat
- Se familiariser avec l'organisation des services municipaux
- Co construire le guide pratique des habitants

Au-delà de l'acquisition de connaissances et compétences, les conseillers citoyens ont souligné au cours des différentes séances, l'importance de :

- Pouvoir échanger entre pairs,
- Aller à la rencontre des professionnels de la Politique de la Ville,
- Rendre vivant les contenus et les adapter à la réalité du territoire,

Une des prochaines étapes pour la commune, consistera, par la suite, à travailler le lien entre les conseils citoyens et les techniciens, entre les conseils citoyens et les élus afin notamment d'intégrer les conseils citoyens au sein des comités de pilotage du contrat de ville.

A noter que la ville de Saint Laurent du Maroni, avec l'appui technique de l'EPFAG, s'engage elle aussi, dans des démarches participatives avec la publication d'un récent marché public relatif à la mise en place d'une stratégie de concertation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).